Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale
Service de la culture

Bilan des mesures pour les mesures de soutien post-Covid 2022

(Du 5 janvier 2023)

En 2022, le Service de la culture de la Ville de Neuchâtel a bénéficié d'un montant supplémentaire exceptionnel de Fr. 30'000.-, en plus des Fr. 66'000.- provenant du budget annuel du service, afin de venir en aide, en sortie de crise, au secteur culturel local durement touché par la pandémie.

Le présent document constitue un bref bilan des mesures prises en 2022 et une évaluation interne du Service de la culture concernant ces mesures, avec des données tant quantitatives que qualitatives. Ce bilan permet de montrer que le crédit complémentaire accordé par le Conseil communal en 2022 a été utilisé avec rigueur et souci d'efficacité.

1. En préambule

Les mesures mises en œuvre en 2022 ont été les suivantes :

- maintien des subventions culturelles
- accompagnement individuel des acteurs/actrices en fonction de leur situation propre
- information – 12 courriels d'informations ciblés aux institutions et aux artistes de la Ville
- résidences artistiques
- bourses pour artistes individuel-le-s

Pour 2023, il est prévu de maintenir le mail mensuel d'information. Lancé en mars 2020 par le Service de la culture, ce courriel est particulièrement apprécié des actrices et acteurs culturel-le-s ; c'est un excellent moyen d'information et de mise en lien avec le réseau culturel qui est conservé au-delà de la crise.

2. Bilan

Les mesures décidées par le Conseil communal le 4 avril 2022 ont été saluées et appréciées par les milieux culturels et artistiques concernés ainsi que notamment par la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels (FNAAC). Le Conseil avait d'ailleurs précisé qu'il ne s'agissait pas d'un plan de relance, mais uniquement *« d'aide ponctuelle transitoire destinée à apporter un soutien temporaire aux acteurs concernés et fragilisés »*[1]. Il n'était pas entré en matière pour la mise en place de bourses collectives et d'un partenariat média, mais uniquement de résidences et de bourses individuelles.

Vous trouverez ci-dessous une brève évaluation de chaque dispositif.

[1] PV du Conseil communal du 04.03.2022.

2.1 Bilan des résidences artistiques locales – Mesure 1

« On sait que la recherche a de la valeur, mais la plupart du temps on ne nous le fait pas ressentir. Les gens ne se rendent pas compte de ce qu'il y a derrière. »
« Aller ailleurs, dans un musée, permet de travailler différemment ».
« Cette résidence locale facilite la conciliation avec la vie familiale »

Citations d'artistes recueillies lors des débriefings de décembre 2022

Le but du dispositif intitulé « Artistes en résidence » était triple : donner des perspectives aux artistes en cette période de sortie de crise ; offrir un temps de recherche/de développement et le soutenir financièrement (financer la recherche artistique) ; mettre en lien artistes et institutions de la Ville.

Cette mesure de soutien a suscité un très grand intérêt de la part de la scène locale : 36 candidatures ont été reçues suite à l'appel à projets du printemps 2022. Compte tenu du budget à disposition et de notre volonté de soutenir financièrement la recherche, seulement 7 projets (9 artistes au total) ont pu être soutenus, dont la liste figure en annexe du présent document[2].

La Case à Chocs, le Jardin botanique, le Laténium – parc et musée d'archéologie, le Château et musée de Valangin, le Musée d'ethnographie, le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'art et d'histoire ont accueilli des artistes de tous domaines entre septembre et décembre 2022. C'est la première fois que le musée cantonal le Laténium et le Jardin botanique participaient à l'opération.

Pour cette édition 2022, dans une optique de durabilité et compte tenu de l'évaluation 2021, des résidences de trois mois (et non plus d'une semaine) ont été proposées. A travers ces résidences destinées à des artistes individuel-le-s ou à des duos, la Ville a offert un lieu de travail/de recherche artistique, un accompagnement technique si nécessaire et un soutien financier forfaitaire. Un montant de Fr. 8'000.- a en effet été attribué à chaque artiste ou duo pour trois mois de résidence.

Le bilan des résidences artistiques est très réjouissant ; les débriefings avec les artistes bénéficiaires, réalisés entre le 12 et le 21 décembre 2022, l'ont clairement démontré. Les artistes ont salué cette initiative avec beaucoup d'enthousiasme et leurs retours sont très encourageants. Les points positifs relevés sont principalement les suivants : le cadre flexible et peu rigide, l'accent mis sur la recherche et l'expérimentation, l'accueil de qualité réservé par les différents lieux ainsi que la rémunération. Points négatifs : le nombre limité à 1 ou 2 personnes (travail trop solitaire pour certain-e-s), l'activité trop chargée du lieu pendant la résidence ce qui réduit les disponibilités des équipes pour des échanges, la durée jugée trop courte par certain-e-s (envisager 6 mois ?). A l'avenir, il serait aussi pertinent de formuler différemment, dans l'appel à projets, la présence souhaitée dans le lieu[3] et d'évoquer la possibilité de sortie de résidence. Les résidences peuvent se dérouler durant des périodes chargées pour les lieux ; ne faudrait-il pas proposer plus de flexibilité pour les dates (mois de travail à fixer en dialogue entre artiste et lieu) ? Il semble aussi important pour les artistes d'avoir un espace attitré pendant les résidences et de les rendre plus visibles pour le public (mieux intégrer à la vie publique et à la vie de l'institution[4]).

---

[2] Liste des projets, p.11.
[3] Proposition : *« sur 3 ou 6 mois, il faut faire un minimum de x jours dans le lieu »*
[4] *« Comme suggestion pour la suite, il me semblerait précieux de pouvoir compter sur une identité visuelle commune au projet de résidences artistiques locales, déclinée ensuite par institution. Il m'a manqué un peu de substance visuelle pour communiquer sur les réseaux sociaux et avec les médias mais aussi, pour témoigner de la présence des musiciennes dans le musée. Les visiteurs ont parfois entendu un air de flûte sans*

Résidence au Jardin botanique, automne 2022

Signe de la bonne collaboration : les artistes ayant bénéficié d'une résidence de trois mois au MahN ont choisi de poursuivre leur résidence pour trois mois supplémentaires (décembre 2022, janvier 2023 et février 2023). Les retours des institutions sont également positifs, parlant de ces rencontres comme *« sources d'inspiration mutuelle »*[5], qui permettent de *« bousculer le cadre muséal et d'offrir un regard original sur des objets des collections »*[6].

L'évaluation de ce dispositif montre qu'il répond à un besoin du terrain et que l'expérience devrait être renouvelée (éventuellement dans des lieux inédits et peut-être avec une plus grande flexibilité dans les dates de travail). Ces résidences artistiques locales et durables mettent l'accent sur le soutien à la recherche et l'expérimentation, ce qui n'est en général pas soutenu par les collectivités publiques.

savoir pourquoi. Une affichette à l'accueil des institutions dès le début de la résidence serait utile. » responsable de la communication, du marketing et des relations publiques, Laténium.

[5] Directeur, MHNN.

[6] Responsable de la communication, du marketing et des relations publiques, Laténium.

2.2 Bilan des bourses pour artistes individuel-le-s – Mesure 2

> *« Outre le fait de valoriser financièrement un long travail de préparation, cette bourse offre un cadre qui, dans mon cas, a permis de structurer la démarche préliminaire de création. »*
> *« Grâce au soutien de la Ville de Neuchâtel, j'ai pu avancer dans ce chemin de longue haleine qu'est la conception d'une bande dessinée. »*
> *« Grâce à cette bourse, je me suis accordé un temps précieux de prise de distance avec mon texte. »*
>
> **Citations d'artistes tirées des comptes rendus, décembre 2022**

La Ville de Neuchâtel a mis au concours 20 bourses de recherche de Fr. 2'000.- destinées à des artistes professionnel-le-s. Tous les domaines artistiques étaient concernés. Cette mesure a connu un grand succès : nous avons reçu en effet 37 dossiers qui ont été étudiés par le jury sur la base de critères établis (certaines candidatures ont été écartées pour des raisons de provenance géographique principalement, la priorité étant évidemment de soutenir les artistes établi-e-s sur le territoire communal). La liste des lauréat-e-s se trouve en annexe[7].

Les artistes bénéficiaires ont été sollicité-e-s début décembre 2022 pour la transmission d'un bref rapport. Les avis sont unanimes par rapport à la pertinence d'une telle mesure de soutien à l'expérimentation et à la recherche, qu'il s'agisse d'écriture de long métrage de course poursuite, de recherche sonore mêlant accordéon et nouvelles technologies, ou encore d'expérimentation en vue d'un travail d'illustration.

3. Synthèse chiffrée des mesures de soutien post-COVID 2022

Action préconisée	Montants totaux	Montants pris dans le budget annuel 2022 du Service de la culture	Montants budgétaires supplémentaires COVID Culture retenus par le Conseil communal	Nombre d'artistes soutenu-e-s financièrement à travers la mesure	Bilan
Mesure 1 – Artistes en résidence	**56'000.-**	46'000.-	10'000.-	9	Très satisfaisant
Mesure 2 – bourses individuelles	**40'000.-**	20'000.-	20'000.-	20	Très satisfaisant
Total	**96'000.-**	**66'000.-**	**30'000.-**	29	

Pour conclure, le bilan des actions menées en 2022 est, au vu du présent rapport, vraiment positif. Les enseignements tirés depuis mars 2020 serviront à améliorer encore le travail quotidien au service de la scène locale. L'année 2023 doit encore être envisagée comme une année de transition, et non comme une année de normalisation : à l'issue de la crise pandémique, l'engorgement des programmations, le

[7] Liste des projets, p.5.

maintien et la reconnaissance du savoir-faire dans le secteur culturel, mais aussi le retour d'un public nombreux, constituent des défis majeurs sur plusieurs années.

4. ANNEXES

4.1 Jury et critères

4.1.1 Artistes en résidence

Critères d'attribution :

- Lien avec la ville de Neuchâtel
- Professionnalisme
- Intérêt du lieu de résidence pour le projet de recherche / adéquation du projet avec le lieu de résidence souhaité
- Faisabilité technique
- Faisabilité de l'accueil

Jury : Marc-Antoine Kaeser, Camille Jéquier, Antonia Nessi, Grégoire Mayor, Ludovic Maggioni, Blaise Mulhauser, Luana di Trapani et Gaëlle Métrailler

4.1.2. Bourses de recherche pour les artistes individuels

Critères d'attribution :

- Lien avec la ville de Neuchâtel
- Professionnalisme
- Faisabilité du projet de recherche
- Pertinence du projet par rapport à la démarche artistique de l'artiste
- Nécessité financière

Jury : groupe d'experts pour l'attribution de subventions ponctuelles de la Ville de Neuchâtel (Marianne de Reynier, Silvia Dos Santos, Antonia Nessi, Yann Laville, Matthieu Vouga, Thierry Chatelain et Gaëlle Métrailler)

4.2 Lauréat-e-s

4.2.1 Artistes en résidence – automne 2022 (3 mois)

Junior TSHAKA (musique), **Case à Chocs**

Jean-Thomas VANNOTTI (arts visuels), **Jardin botanique**

Barbara MINDER et Charlotte SCHNEIDER (musique), **Laténium – parc et musée d'archéologie**

Elise PERRIN (théâtre), **Château et musée de Valangin**

Fanny WOBMANN (littérature), **Musée d'ethnographie**

Massimiliano BALDASSARI (arts visuels), **Muséum d'histoire naturelle**

Yannick MERLIN et Olivier BEGUIN (cinéma/audiovisuel), **Musée d'art et d'histoire**

4.2.2 Bourses de recherche individuelles

ADATTE	Marie-Morgane	(illustration)
BERDAI	Mehdi	(danse)
BOURRIT	Caroline	(arts visuels)
BOVY	Sophie	(théâtre)
CALAME	Philippe	(cinéma/audiovisuel)
CLEMENCON	Gaëlle	(illustration)
DE FEO	Sandro	(théâtre)
GEISER	Marie	(cinéma/audiovisuel)
GUTA	Maria	(arts visuels)
HOBI	Loïc	(cinéma/audiovisuel)
INCEGOZ	Perihan	(cinéma/audiovisuel)
LIARDET	Cédric	(musique)
MARCACCI	Héloïse	(danse)
MNATSAKANIAN	Alina	(arts visuels)
PERRIN	Manuel	(illustration)
RABIN	Félix	(musique)
RESPINI	Alessandra	(illustration)
SALVI	Jonathan	(musique)
STAMPFLI	Melinda	(danse)
TRIPET	Caroline	(musique)